



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 6 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BODILIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy GUÉGUEN, Maire.

Date de convocation : 26 avril 2024.

Etaient présents

Guy GUÉGUEN, Isabelle CREIGNOU, Loïc BERNARD, Morgane CABON, Christian LE NAN, Marie-Françoise CLOAREC, Grégory ABHERVÉ-GUÉGUEN, Thierry CLEUZIQU, Danièle CLOAREC, Christelle DIVERREZ, Mathieu GUILLERM, Sophie GUILLERM, Morgane LE BOULAIRE, Roland LE TURQUAIS, Marie-Hélène MOYSAN, Léna PICART, Vincent TALOC.

Étaient absents Jérôme MIOSSEC, absent excusé, pouvoir à Vincent TALOC.
Jean-Yves GUILLERM, absent excusé, pouvoir à Christian LE NAN.

Secrétaire de séance (Article L.2121-15 du CGCT) : Thierry CLEUZIQU.

La condition de quorum atteinte, la séance est déclarée ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2024.
2. Travaux / investissements
 - * *Maison d'Assistantes Maternelles : Point d'avancement des travaux.*
 - * *Réalisation d'un terrasson et restauration du beffroi de l'église Notre Dame : Lancement de l'opération.*
 - * *Programme Voirie 2024.*
 - * *Maison QUÉRAN.*
 - * *Projet Hydraulique du Léon.*
3. Finances / Ressources Humaines
 - * *Étude des demandes de subventions associatives – Associations bodilisiennes.*
 - * *Étude des demandes de subventions associatives – Associations extérieures.*
 - * *Bibliothèque / Médiathèque : Projet de désherbage.*
 - * *Point révision des loyers communaux (information).*
 - * *Point sur le personnel communal (information).*
4. Organisation du scrutin des élections européennes du 9 juin 2024.
5. Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Maire (article L. 2122-22 du CGCT).
6. Compte-rendu des Commissions.
7. Questions diverses.
8. Agenda.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2024.

(Délibération n°2024-05-01)

Chaque conseiller municipal ayant reçu le procès-verbal de la dernière réunion par mail, il n'est pas procédé à sa lecture. M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si des remarques ou commentaires sont à apporter et, conformément à l'article L.2121-23 du CGCT, le soumet ensuite à l'approbation du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

2. Travaux et investissements en-cours et à venir.

2.1. Maison d'Assistantes Maternelles : Point d'avancement des travaux.

M. le Maire fait un point d'avancement du chantier de la MAM pour donner suite à la visite qui s'est tenue en préambule de la réunion.

Le chantier avance bien. L'entreprise QUEINNEC aura terminé sa mission avant la fin du mois.

2.2. Réalisation d'un terrasson et restauration du beffroi de l'église Notre Dame.

Christian LE NAN, Adjoint au Maire informe les élus d'une réunion de lancement des travaux en Mairie le 14 mai prochain en présence de toutes les entreprises et [REDACTED] de la DRAC, qui assure la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour ces travaux.

Par ailleurs, la subvention d'un montant de 29 320 €, obtenue auprès de la DRAC nous a déjà été versée.

2.3. Programme Voirie 2024.

La consultation des entreprises est en cours via le site Mégalis Bretagne jusqu'au 17 mai à 12h00.

A ce jour, 5 entreprises ont retiré le dossier de consultation.

Luc PAGE, ING Concept doit analyser les différentes offres reçues par la suite avec pour finalité d'attribuer le marché lors de la prochaine séance du 3 juin 2024.

2.4. Maison QUÉRAN.

M. le Maire fait un point sur le projet de restauration de la propriété QUERAN.

La commission Bâtiments s'est réunie le 18 avril dernier pour finaliser les détails du Permis de Construire qui a été déposée fin avril. Le délai d'instruction est de 3 mois.

Des choix restent à faire afin de pouvoir lancer la consultation des entreprises dans les semaines à venir.

M. le Maire poursuit en informant les élus qu'il a été reçu par la Sous-préfète le 29 avril dernier afin de présenter ce dossier et appuyer ainsi notre demande.

A la suite de cet entretien, il informe les élus avoir obtenu un accord de financement de 80 000 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Le dossier au titre du Fonds Vert sera déposé pour sa part quand le choix du système de chauffage aura été retenu.

2.5. *Projet Hydraulique du Léon.*

M. le Maire revient sur ce projet avec la distribution des questionnaires aux entreprises et aux foyers bodiliens via le Keleier de ce mois-ci. A réception de l'analyse des réponses par la CCI, il nous faudra orienter notre projet et décider de la finalité de l'utilisation du futur bâtiment qui va être construit.

3. Finances / Ressources Humaines.

3.1. *Étude des demandes de subventions associatives – Associations bodiliennes.* (Délibération n°2024-05-02)

Morgane CABON, Adjointe au Maire présente le projet de versement de subventions associatives pour donner suite à la commission qui s'est tenue le 23 avril dernier.

Pour rappel, l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'attribution des subventions donner lieu à une délibération distincte du budget.

Il est fait mention que :

- * M. Loïc BERNARD ne prend pas part au vote pour l'association Haut Léon Football Club,
- * M. Vincent TALOC ne prend pas part au vote pour l'association Bodilis Plougar Tennis de Table,
- * Mme Morgane LE BOULAIRE ne prend pas part au vote pour l'association OGEC de l'école Notre Dame de Bodilis.

ASSOCIATIONS - GROUPEMENTS CLUBS BENEFICIAIRES	VOTE 2023	DEMANDE 2024	AIDE A LA PRATIQUE SPORTIVE	PROPO COMMISSION	VOTE CM
UNC - Anciens combattants	500 €	600 €		600 €	600 €
Club Jeanne d'Arc	400 €	400 €		400 € + 200 €	400 € + 200 €
Les amis de la Vierge Noire	150 €	150 €		150 €	150 €
APEL	Pas de demande	Pas de demande			
Médiathèque Municipale	750 €	750 €		750 €	750 €
Spered Ar Vro	Pas de demande	Pas de demande			
Haut Léon Football Club	1 000 €	Pas de demande	230.00 €		
Bodilis Plougar Tennis de Table	1 table	2 tables		2 tables	2 tables
Bodilis Sports canins	Pas de demande	500 €		300 €	300 €
Bodilis VTT Aventure	800 €	800 €		800 €	800 €
Entente Bro Léon Handball	1000 €	1 000 €	543.75 €	1 000 €	1 000 €
Club cyclotouriste bodilien	450 €	500 €		500 €	500 €
GE à vocation de remplacement du Ponant	Pas de demande	Pas de demande			
CLSH		Pas de demande			
Les amis de Kerichen	Pas de demande	Pas de demande			
Amezeien Mechou	Pas de demande	Pas de demande			
Comité de jumelage	300 €	1 000 €		500 €	500 €
Comité des Fêtes	Pas de demande	5 000 €		5 000 €	5 000 €
OGEC	13 600 €	13 600 €		13 600 €	13 600 €
Association "Rêve de Raid"	Pas de demande	Pas de demande			
Les Riverains de la BAN	200 €	/		Cf. Guy	100 €
La Paroisse	Pas de demande	Pas de demande			
Société de Chasse	500 €	500 €		500 €	500 €
Association « Les Hauts du Bourg »	Pas de demande	Pas de demande			
La Bodilis Troupe	300 €	300 €		300 €	300 €
Danse polynésienne - Te Arata'i	Pas de demande	Pas de demande			
Badminton Loisir Bodilis	Pas de demande	100 €		100 €	100 €
Les agriculteurs du pays de Landi	Pas de demande	Pas de demande			
Les P'tits Bodygliss – MAM	/	2 794,45 €		2 794,45 €	2 400 €

- Vu** le Budget Primitif 2024 et la délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2024 définissant l'enveloppe budgétaire allouée aux subventions,
- Vu** les propositions faites au Conseil Municipal par Morgane CABON, Adjointe au Maire, concernant les subventions aux différentes associations communales pour l'année 2024,
- Vu** les conseillers municipaux ne prenant pas part au vote, étant donné leur appartenance au bureau d'une ou plusieurs associations subventionnées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- * APPROUVE** à l'unanimité de ses membres le versement des subventions associatives 2024 pour toutes associations, à l'exception de la subvention de l'association des Riverains de la BAN qui est approuvée par 15 voix pour et 4 voix contre (Guy GUEGUEN, Roland LE TURQUAIS, Grégory ABHERVÉ-GUÉGUEN et Morgane LE BOULAIRE).

3.2. Étude des demandes de subventions associatives – Associations extérieures. **(Délibération n°2024-05-03)**

Isabelle CREIGNOU, Adjointe au Maire présente les subventions qui ont été proposées par le Conseil d'Administration du CCAS, réuni le 16 avril dernier :

ASSOCIATIONS – GROUPEMENTS – CLUBS BENEFICIAIRES	DDE 2024	PROPO CCAS	VOTE CM
Secours Catholique - Délégation du Finistère	800 €	500 €	500 €
Amicale des Donneurs de Sang - Bénévoles de Landivisiau	/	50 €	50 €
Association France Alzheimer 29	100 €	75 €	75 €
Solidarité Paysans du Finistère	/	50 €	50 €
Association des soins palliatifs « Présence Ecoute »	/	50 €	50 €
Adapei 29	/	50 €	50 €
Restos du Cœur - Section de Landivisiau	/	200 €	200 €
ASAD (Association Soutien Adultes en Difficulté)	/	50 €	50 €
FNATH – Section de Landivisiau – Morlaix	/	50 €	50 €
APF France Handicap – Délégation du Finistère	/	50 €	50 €
Rêves de Clown – Les clowns hospitaliers	/	50 €	50 €
Association des amis de Lannouchen – Saint Jacques	/	50 €	50 €
Association Céline et Stéphane – Leucémie Espoir		50 €	50 €
Un oasis pour la Sclérose en Plaques	/	100 €	100 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le versement des subventions associatives 2024 au bénéfice des associations extérieures pour un montant total de 1 375 €.

3.3. Bibliothèque / Médiathèque : Projet de désherbage. **(Délibération n°2024-05-04)**

M. le Maire présente le projet de renouvellement de l'opération « désherbage » à la bibliothèque et en rappelle les règles.

Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Les collections de bibliothèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- * L'état physique du document, la présentation, l'esthétique ;
- * Le nombre d'exemplaires ;
- * La date d'édition (*dépôt légal il y a plus de 15 années*) ;
- * Le nombre d'années écoulées sans prêt ;
- * La valeur littéraire ou documentaire ;
- * La qualité des informations (*contenu périmé, obsolète*) ;
- * L'existence ou non de documents de substitution.

Il est proposé à l'assemblée que selon leur état, ces ouvrages pourront être vendus au tarif allant de 0,50 € à 1 € (*selon l'état du document*), cédés gratuitement à des institutions ou des associations, ou détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

Les sommes éventuellement récoltées feront l'objet d'un don au bénéfice du CCAS.

Pour information, l'opération de désherbage se tiendra aux horaires d'ouverture de la bibliothèque / médiathèque sur la période allant du 13 mai au 15 juin 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- * **AUTORISE**, *dans le cadre d'un programme de désherbage, les bénévoles chargés de la bibliothèque / médiathèque, nommément désignés par arrêté du Maire lors de la mise en réseau des bibliothèques, à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :*
 - *Suppression de la base bibliographique informatisée (indiquer la date de sortie) ;*
 - *Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document ;*
 - *Suppression des fiches.*
- * **DONNE** *son accord pour que ces documents soient, selon leur état :*
 - *Vendus au tarif allant de 0,50 € à 1 € (selon l'état du document), à l'occasion de ventes organisées par la bibliothèque / médiathèque, soit dans ses lieux, soit lors de manifestations locales ou d'événements particuliers. Les sommes récoltées seront versées en don au CCAS.*
 - *Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin.*
 - *Détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.*
- * **INDIQUE** *qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de M. le Maire mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire).*

3.4. Point révision des loyers des logements communaux (information).

- * Logement au-dessus de l'Hermine : 351,34 € (*au lieu de 339,48 €*) depuis le 1^{er} avril 2024

A compter du 1^{er} juillet 2024, les loyers communaux des logements détaillés ci-dessous vont évoluer conformément à l'indice IRL des loyers du 4^{ème} trimestre 2023, soit une évolution de 3,50 % pour s'établir comme suit :

- * 7 rue des capucines pour un loyer mensuel de 362,84 € (*au lieu de 350,58 €*).
- * 89 rue Loeïz Ar Floc'h pour un loyer mensuel de 348,12 € (*au lieu de 336,36 €*).
- * 3 rue de l'école pour un loyer mensuel de 385,36 € (*au lieu de 372,34 €*).
- * 15 rue de l'école pour un loyer mensuel de 425,66 € (*au lieu de 411,28 €*).

3.5. Point sur le personnel communal (information).

M. le Maire fait un point sur le personnel communal et informe les élus du départ à la retraite de [REDACTED] à compter du 1^{er} mai 2024.

Toutefois, et avec notre accord, elle va poursuivre son activité à raison de 6 heures par semaine à l'Agence Postale Communale dans le cadre de la possibilité de cumul emploi – retraite.

4. Organisation du scrutin des élections européennes du 9 juin 2024.

Tableau à compléter.

Scrutin ouvert de 8h00 à 18h00.

5. Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Maire (article L. 2122-22 du CGCT).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22 et suivants,

Vu la délibération n°2020-06-03 du 2 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Numéro	Libellé	Entreprise / Bénéficiaire	Montant HT
2024-021	Fourniture et pose de stores occultants 4 fenêtres du rez-de-chaussée de la Mairie	SIZORN Stores	925,74 €
2024-022	Remplacement d'un poteau de lutte contre l'incendie Lieu-dit Coat Sabiec	Eurovia Bretagne	3 350,00 €
2024-023	Acquisition d'une remorque - Services Techniques	SARL Kesten	1 057,50 €
2024-024	Acquisition d'une tondeuse tractée - Services Techniques	Ets PERRAMANT	2 537,00 €
2024-025	Fourniture et pose d'une cuisine Maison d'Assistants Maternelles	Cuisines SCHMIDT	9 997,74 €
2024-026	Acquisition d'une balayeuse pour la salle Multifonctions	La Celtique	460,00 €
2024-027	Acquisition d'une armoire de classement Bureau du Secrétaire Général	Manutan Collectivités	994,81 €
2024-028	Acquisition d'une débroussailleuse - Services Techniques	Ets PERRAMANT	674,25 €
2024-029	Acquisition de panneaux de signalisation	Isosign	378,50 €

6. Compte rendu des commissions.

6.1. Commission « Jeunesse / Association / Animations ».

Morgane CABON, Adjointe au Maire fait un point sur la commission Jeunesse / Association / Animations qui s'est tenue en Mairie le 23 avril dernier.

La sortie des élus se tiendra le samedi 5 octobre. Au programme : Visite du musée 39-45 à Plougonvelin.

6.2. Commission « Communication ».

Morgane CABON, Adjointe au Maire fait un point sur la commission Communication qui s'est tenue en Mairie le 25 avril dernier.

6.3. Commission « Bâtiments ».

Christian LE NAN, Adjoint au Maire fait un point sur la commission Bâtiments qui s'est tenue en Mairie le 18 avril dernier.

6.4. Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Isabelle CREIGNOU, Vice-présidente du CCAS fait un point pour donner suite à la réunion du Conseil d'Administration du CCAS qui s'est tenue en Mairie le 16 avril dernier.



6.5. Commission communautaire « Environnement – GEMAPi ».

Elle s'est tenue jeudi 14 mars à 18h00 au pôle communautaire.
Loïc BERNARD est délégué au sein de cette commission.

Étaient à l'ordre du jour :

- * Avenant Citeo ;
- * Reprise du verre – Choix du repreneur ;
- * Point « Biodéchets » ;
- * Tarifs redevance GEMAPi ;
- * Point « déchetterie » ;
- * Questions diverses.

6.6. Commission communautaire « Culture et Patrimoine ».

Elle s'est tenue jeudi 11 avril à 18h15 au pôle communautaire.
Marie-Françoise CLOAREC est déléguée au sein de cette commission.

Étaient à l'ordre du jour :

- * Patrimoine ;
 - o Point d'avancement sur la signalétique, expérimentation d'une parcours conté et d'une Klas Dans avec la Fondation Kenleur Penn Ar Bed ;
 - o Présentation de l'itinérance photo #4 ;
- * Lecture publique ;
 - o Actualités : lancement de l'année manga et du prix Un livre Un jeu au début du mois de Mars ;
 - o Présentation et discussion sur la convention de partenariat CCPL / Communes ;
- * Spectacle vivant ;
 - o Programmation de la Belle Estivale 2024 ;
 - o Echange sur la préparation de la Belle Saison 2024 – 2025 et les possibilités de faire un partenariat avec les Communes.

7. Questions diverses.

7.1. *Restauration des registres d'état-civil – Subvention de la DRAC.*

M. le Maire informe les élus du dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC pour la restauration de registres d'état -civil.

Les travaux de restauration s'élèvent à 2 218,00 € HT, et la DRAC va financer 40 % de cette dépense.

7.2. *Guides touristiques à l'église – Eté 2024.*

Marie-Françoise CLOAREC fait un point sur les CV reçus à ce jour pour la saison touristique à venir.

7.3. *Bilan de la 1^{ère} année du plan d'action départemental « Bien vieillir en Finistère ».*

M. le Maire présente succinctement le bilan de la 1^{ère} année du plan d'action départemental « *Bien Vieillir en Finistère* ».

Le document support se trouve sur le Porte Document Electronique.

7.4. *Organisation de l'Essor Breton du samedi 18 mai 2024.*

M. le Maire fait un point sur la manifestation à venir, à savoir l'arrivée de l'étape de l'Essor Breton le samedi 18 mai 2024.

7.5. *Projet de vitrophanie – Hall d'accueil de la Mairie.*

M. le Maire présente aux élus le projet de vitrophanie qui trouvera sa place dans le hall d'accueil de la Mairie dans les semaines à venir.

Ce projet doit être validée à la suite de la réunion de ce soir. Le BAT se trouve sur le Porte Document Electronique.

8. Agenda.

8 mai 2024	Cérémonie au Monument aux morts, en présence du CMJ.
18 mai 2024	Arrivée d'étape de l'Essor Breton.
3 juin 2024	Conseil Municipal à 19h30.
9 juin 2024	Elections européennes de 8h00 à 18h00 à la Maison Pour Tous.
21 juin 2024	Forum des Associations.
8 juillet 2024	Conseil Municipal à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clos la séance à 22h05.

Le Maire,
Guy GUÉGUEN

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE BODIL' with the number '29400' at the bottom. Overlaid on the stamp is a black ink signature, which appears to be 'Guy GUÉGUEN'.

Liste des délibérations

- 2024-05-01** *Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2024.*
- 2024-05-02** *Finances*
Étude des demandes de subventions associatives – Associations bodilisiennes.
- 2024-05-03** *Finances*
Étude des demandes de subventions associatives – Associations extérieures.
- 2024-05-04** *Bibliothèque / Médiathèque : Projet de désherbage.*

Ont signé le Maire et le secrétaire de séance

GUÉGUEN Guy	
CLEUZIQU Thierry	